

Comparaison n'est pas raison, toutefois...

Comparis s'est mis en tête de comparer les hôpitaux suisses entre eux. Très bonne idée sur le fond. Encore aurait-il fallu que le spectre des questions posées aux patients soit correctement établi, et que les limites de l'étude soient énoncées de manière plus transparente.

Facile, direz-vous, de critiquer une évaluation lorsque ses conclusions ne nous sont pas favorables. Reste que les limites de l'étude ont été relevées de manière très large par des établissements bien classés également.

La méthode est discutable, nous l'avons dit. Il n'en demeure pas moins que le mauvais classement de nos deux sites « sondés », et même si La Chaux-de-Fonds est un peu mieux positionné que Pourtalès, doit nous interpeller tous, quel que soit notre rôle auprès des patients.

Les Neuchâtelois sont difficiles à satisfaire, soit. Alors donnons-nous la peine de gagner leur confiance. Nous comptons sur une démarche qualité performante, davantage que sur des sondages discutables, pour mesurer la satisfaction de nos patients, ou leur insatisfaction et mettre en place des mesures d'amélioration.

Chacun de nos sites a jusqu'ici sa propre philosophie en matière de qualité. La définition d'un concept commun est l'un de nos objectifs pour 2008. Nous aurions souhaité pouvoir faire de la qualité un dossier privilégié dès la naissance de l'Hôpital neuchâtelois. Les échéances qui nous sont fixées et les pressions du calendrier nous contraignent à traiter les dossiers dans un ordre de priorité différent.

Il s'agira, pour nous comme pour vous, de faire encore mieux si nous voulons être à la hauteur des attentes des Neuchâtelois.

Pascal Rubin, directeur général

Exposition

L'exposition qui a animé pendant le mois de juin les sites qui pratiquent les mammographies de dépistage pour les Neuchâteloises (La Chaux-de-Fonds, Pourtalès, La Providence, Ste-Croix et des instituts privés), sera visible dans le courant du mois d'octobre sur le site du **Val-de-Travers**, qui propose une consultation hebdomadaire d'oncologie ambulatoire sous la responsabilité du département cantonal d'oncologie.

Site « mère-enfant » unique : possible et incontournable

Nous vous faisons part dans le bulletin de juin du mandat donné au Dr Arni, visant à analyser la faisabilité et les conséquences de la réunion sur un seul site de l'ensemble de notre activité « mère-enfant ». Possible et incontournable à court terme, voilà de manière résumée la conclusion du groupe de professionnels qui a accompagné l'étude.

En effet, comme le Valais central, le Jura, la région Riviera-Chablais, Fribourg ou d'autres cantons suisses alémaniques, Neuchâtel doit pouvoir franchir le pas d'une centralisation, qui ne conduira pas à une baisse de qualité ou de sécurité, bien au contraire.

Au surplus, nous n'avons aujourd'hui pas le choix dans la mesure où le département de pédiatrie sera décimé dès janvier 2008 avec les départs des Drs Diana et Laubscher, qui ne pourront être remplacés que si nous pouvons présenter aux candidats potentiels un projet fédérateur garant d'une masse critique de patients suffisante.

Il s'agit donc de nous engager sur cette voie, le plus rapidement possible. Avant de poursuivre nos réflexions sur la localisation du site « mère-enfant », ainsi que sur la répartition des missions entre les sites de soins aigus, nous entendons recevoir l'accord de principe du Conseil d'Etat, dont c'est la compétence.

Si, comme nous le demandons, sa position nous parvient très rapidement, nous pourrions respecter le calendrier initial et le plan d'actions et présenter à la fin de l'année le tableau de la répartition des missions entre les sites aigus, accompagné d'un plan de rénovation du site de La Chaux-de-Fonds en accord avec son rôle dans le dispositif hospitalier neuchâtelois.

Des mesures transitoires seront nécessaires dans tous les cas. La centralisation de la pédiatrie et des grossesses à risque à Pourtalès dès le 1er janvier 2008 est « dégelée », sans préjuger de la localisation à terme du site « mère-enfant ». Les équipes directement concernées par cette mesure seront informées spécifiquement d'ici la fin septembre.

Enfin une loi fédérale sur la transplantation d'organes

Depuis le 1^{er} juillet, une loi fédérale donne, enfin, un cadre uniforme à la médecine de transplantation en Suisse. Jusque-là, les règles en la matière étaient édictées par les cantons et des différences sensibles existaient, en particulier en ce qui concerne le consentement du donneur d'organes.

Enfin, on n'aura plus à se demander quel droit cantonal s'applique lorsqu'un patient résidant à Neuchâtel aura un accident malheureusement fatal en Argovie...

La campagne autour de cette nouvelle loi est également, et peut-être surtout, une occasion de sensibiliser à nouveau la population à la nécessité de parler du don d'organe et de l'attitude de chacun, en famille, en dehors de toute situation dramatique.

Tous les ménages du pays recevront une brochure explicative et une carte de donneur. Des exemplaires supplémentaires sont également disponibles auprès de nos réceptionnistes, jusqu'à épuisement du stock, tant pour les patients que pour vous et vos familles. Profitez-en pour aborder cet épineux sujet avec vos proches !

Le traitement des recours va bon train

Au début de l'été, le Conseil d'Etat s'est prononcé sur les mesures correctrices visant à améliorer les conditions de transposition des salaires dans le nouveau système salariale de la CCT Santé21. Dès lors il devenait possible de répondre de façon définitive aux 789 recours déposés par le personnel de l'Hôpital neuchâtelois.

La Commission faïtière de la CCT a fixé aux salaires de septembre le délai pour introduire ces mesures qui prendront un effet rétroactif au 1^{er} janvier 2007.

Ce délai convient bien aux petites et moyennes institutions qui comptent jusqu'à 300 employés. Pour l'Hôpital neuchâtelois qui en compte 2400 dont près de 2000 sont soumis à la CCT Santé21, le problème se pose de façon différente.

Nous avons donc pris des mesures exceptionnelles : un groupe formé de MM. J.-J. Kirchhofer, directeur du site de Couvet, R. Calame, directeur du site de La Béroche, A. Bottari, chargé de projets, mais dans ce cadre surtout ancien directeur RH de l'Hôpital de la Chaux-de-Fonds et B. Della Santa, directeur RH, s'est constitué dans le but de traiter l'ensemble des recours dans le délai fixé. Se réunissant au minimum 3 jours par semaines, il épluche chaque cas de manière à pouvoir garantir un traitement précis et exact de toutes les situations.

Les mesures approuvées par le Conseil d'Etat ne s'appliquent pas uniquement aux recourants, aussi chacun recevra dans le courant du mois de septembre un courrier l'informant soit de la suite donnée à son recours et de l'effet sur sa rémunération des dernières décisions, soit, s'il n'a pas déposé de recours, uniquement de l'effet des nouvelles mesures sur sa rémunération.

Pour rappel, ces mesures sont :

- prise en compte partiel de l'ancienneté ou d'un blocage de salaire dans le système antérieur des salaires, par un maximum de trois échelons versés entre 2007 et 2009.
- compensations de la perte sur indemnités et en particuliers de l'indemnité de 5% pour inconvénients de service,
- maintien du salaire 2007 en droit acquis pour les personnes en situation de surévaluation.

Le 24 septembre, la CCT Santé21 devrait enfin connaître sa pleine et complète application !

Blaise Della Santa, directeur des ressources humaines

Retraite du Dr Marcelo Droguett

Engagé en 1988, le Dr Marcelo Droguett est parti à la retraite à la fin du mois de juillet. Il s'en va ainsi après presque vingt ans consacrés à la santé des Locloises, des Loclois et des Neuchâtelois en général, sans perdre sa verve, son énergie et son enthousiasme.

Le Docteur Marcelo Droguett a donné sans compter pour l'Hôpital du Locle et pour tout ce qu'il représente pour lui, dans une ville et une région qui lui sont chères et pour lesquelles il s'est beaucoup investi sur le plan politique également.

Il a su rebondir lors du changement de mission de l'Hôpital du Locle, acceptant de travailler également sur le site de La Chaux-de-Fonds.

Ces dernières années, le Dr Droguett a ajouté à sa palette d'activité un rôle de superviseur et d'enseignant au bloc opératoire, « teachant » fréquemment ses jeunes collègues moins expérimentés.

De tout cela, nous le remercions sincèrement et lui souhaitons le meilleur pour sa retraite que nous devinons active.

Histoire de badges

Aujourd'hui, chaque site distribue à son personnel un type de badge propre, portant son logo et son identité. Nous arborerons prochainement et progressivement tous le même type de badge, au logo de l'Hôpital neuchâtelois, ce qui permettra, notamment, à celles et ceux d'entre nous qui se déplacent d'un site à l'autre de n'avoir plus qu'un seul badge, raison pour laquelle le nom du site n'apparaît plus explicitement.

Les fonctionnalités contenues dans les anciens badges (en particulier ceux des sites principaux) seront reprises sur les nouveaux.

L'opération « badges » est l'occasion également d'harmoniser l'appellation des fonctions ...et des couleurs de badges, qui sont sensiblement différentes d'un site à l'autre aujourd'hui encore.

Transplantations : des chiffres qui parlent

En 2006, 38 patients sont décédés faute d'avoir pu recevoir un organe à temps.

Les personnes prêtes à faire un don d'organe de leur vivant sont de plus en plus nombreuses. Le don de rein, dont le nombre est passé de 43 à 117 entre 1996 et 2006, est le plus fréquent.

Les dons effectués par des personnes décédées tendent quant à eux à reculer ; il n'y a eu à titre d'exemple que 80 donneurs en 2006. Globalement, il y a eu 458 greffes en 2006 alors que le nombre de personnes en liste d'attente était de plus de 1300.

4 donneurs décédés Neuchâtelois en 2006. Pour deux d'entre eux le prélèvement a été fait à Berne, pour un à Neuchâtel, par des équipes des centres universitaires et un cas, identifié à La Chaux-de-Fonds a été transféré à Lausanne pour prélèvement. Cette même année, 8 Neuchâtelois ont bénéficié d'une greffe alors qu'ils étaient 26 en liste d'attente...

Nomination

La Direction logistique vous informe de la nomination depuis le 1^{er} juillet 2007 de **Madame Maria Roquigny** à la fonction d'intendante du site du Val-de-Ruz, parallèlement à celle de référente lingerie pour l'ensemble de l'Hôpital neuchâtelois.

Mme Roquigny dispose d'une très large expérience du domaine hôtelier, dans lequel elle a occupé différents postes, de terrain comme d'encadrement. Cette nomination intervient sans augmentation de dotation puisque Mme Roquigny conserve ses responsabilités dans le domaine de la lingerie.